



Bail a etudiant moins de 18 ans

Par **pascaleB**, le **21/06/2012** à **10:13**

Bonjour,

Je dois louer mon appartement à 2 étudiants, mais un des 2 étudiants aura ses 18 ans au mois de décembre 2012, car pour les signatures, je pense que c'est hors loi, ceci dit, les parents se portent caution, comment dois-je procéder

Je vous remercie par avance

Par **edith1034**, le **21/06/2012** à **14:41**

en qualité de locataire vous faites signer le mineur et l'un des parents agissant pour le mineur que ce soit un bail meublé ou un bail d'habitation vide

pour tout savoir sur le bail allez en bas de page de

<http://www.fbis.net/contratslocation.htm>